



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 29 février 2024

Plan de trésorerie d'urgence : mise place de permanences dans les sous-préfectures pour les agriculteurs

Face à la crise que traverse le secteur agricole, le Président de la République a souhaité que soient mises en place au sein de chaque sous-préfecture, des permanences multi-administrations permettant d'apporter un traitement individualisé à chaque agriculteur en difficulté.

En Gironde, le préfet Étienne GUYOT a réuni ce mercredi 28 février les sous-préfets, l'ensemble des services concernés (DRFIP, DDTM, le DDPP et l'OFB) et le conseiller départemental à l'accompagnement des entreprises en difficulté.

Il a été convenu que ces « permanences agricoles » ouvriront **dès ce vendredi 1er mars 2024 puis tous les vendredis de 14h à 16h** dans les sous-préfectures d'**Arcachon** (55 Boulevard du Général Leclerc), **Libourne** (8 avenue de Verdun), **Langon** (19 cours de Fossés), **Blaye** (4 rue André Lafon) et **Lesparre-Médoc** (4 allée du 8 mai 1945) ainsi qu'au siège de la direction départementale des territoires et de la mer (**DDTM**) pour l'arrondissement de Bordeaux. Les agriculteurs seront reçus sans rendez-vous par le sous-préfet ou le secrétaire général de la sous-préfecture, ou par le chef du service agriculture, forêt et développement rural à la DDTM.

En complément, une **permanence téléphonique** est maintenue avec le conseiller départemental à l'accompagnement des entreprises en difficulté du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h au numéro de téléphone 06 17 22 70 81.

Ces permanences visent à permettre une prise en charge personnalisée des agriculteurs et un échange sur toutes les difficultés que rencontrent les exploitants, avec l'objectif de résoudre rapidement les problèmes soulevés.

« Comme le Gouvernement s'y est engagé, tout exploitant agricole ou viticole doit pouvoir trouver, en proximité, une écoute personnalisée et une solution rapide aux difficultés rencontrées » Étienne GUYOT.